

# 36 000 communes

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

N° 414

AVRIL 2024

DOSSIER

## Les maires ruraux forces de propositions

PAROLE À

Jean-Louis Sanchez

FENÊTRE SUR

Les médecins français formés à l'étranger





Édité par l'Association des  
maires ruraux de France  
(AMRF) // 302 rue Garibaldi  
69007 LYON  
Tél. 04 37 43 39 80  
amrf@amrf.fr

**Fondateurs :**

Etienne Furtos, Jean Herbin,  
François Paour,  
Gérard Pelletier,  
Pierre-Yves Collombat,  
Andrée Rabilloud

**Rédaction :**

302, rue Garibaldi  
69007 LYON  
Tél. 04 37 43 39 80

**Directeur de la publication :**

Michel Fournier

**Directeur de la rédaction :**

Cédric Szabo

**Rédaction en chef :**

Pierre-Marie Georges

**Comité de rédaction :**

Daniel Barbe, John Billard,  
Jean-Paul Carteret,  
Dominique Chappuit,  
Sébastien Gouttebel,  
Michel Gros, Nadine Kersaudy,  
Eric Krezel, Fanny Lacroix,  
Yvan Lubraneski,  
Gilles Noël, Louis Pautrel

**Impression :**

Imprimerie IPS // Dépôt  
légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2024 //  
CPPAP 0626 G 84400 //  
ISSN 0245 - 3185

**Relation abonnés - Réseau :**

Catherine Champeymont  
Tél. 04 37 43 39 80  
amrf@amrf.fr

**Abonnements :**

Adhérents 19 €,  
Non-adhérents 37 €,  
CCP LYON 1076-40 Y

Photo de Une : ©AMRF

## Vous avez une question ?

**contactez l'AMRF**

☎ 04 37 43 39 80

✉ amrf@amrf.fr

**et retrouvez-nous sur**

🌐 www.amrf.fr

🐦 @Maires\_Ruraux

📘 @mairesrurauxamrf

# Édito

## À la chasse aux loups

Si l'on s'arrête au titre de cet édit, on peut s'attendre à évoquer le loup en ce qu'il pose comme enjeux dans un certain nombre de départements en France.

Mais le mot loup peut avoir plusieurs significations... Et aujourd'hui c'est une autre histoire que je vous propose sur l'air d'une comptine enfantine.

Promenons-nous dans les ministères en espérant que le loup n'y est pas... si le loup y était... loup y es-tu, que fais-tu, m'entends-tu ?

« Je rédige la circulaire sur les aménités rurales »

Promenons-nous... loup y es-tu, que fais-tu, m'entends-tu ?

« J'établis la liste des communes du nouveau programme France Ruralités Revitalisation »

En 2023, beaucoup d'espérances ont été mises sur l'engagement du Gouvernement dans le cadre de FRANCE RURALITÉS. Et l'obtention de décisions favorables à nos territoires doit être saluée et cela l'a été ! Avec d'autres décisions, Villages d'Avenir en est certainement le fleuron.

Même si  
plusieurs  
demandes de  
l'AMRF ont été  
reprises par  
le Sénat, nos  
craintes sont  
fortes pour les  
débats à venir  
à l'Assemblée

Mais que ce soit au sujet des aménités, dont l'objet est de reconnaître la notion d'espace et ses bienfaits dans toutes nos communes rurales, cela fut transformé en une dotation biodiversité très nettement restrictive. Cherchez le loup...

Que cela soit aussi la sélection des communes rurales en FRR, même si le nombre est sensiblement augmenté, l'incohérence semble flagrante dans de nombreux départements. Cherchez le loup...

Dans ces deux exemples, le loup est sorti du bois !

Promenons-nous au sein des assemblées... Loup y es-tu, que fais-tu, m'entends-tu ?

« Je planche sur la réforme du statut de l'élu »

Même si plusieurs demandes de l'AMRF ont été reprises par le Sénat, nos craintes sont fortes pour les débats à venir à l'Assemblée, d'autant plus que le loup chasse souvent en meute.

Et que penser des annonces gouvernementales sur la nécessité pour les collectivités de participer à l'effort national vis-à-vis de la dette publique ? Gageons que des loups plus affamés sont aux aguets, alors sauvons-nous vite pour ne pas être mangés comme le dit la chanson.

Promenons-nous...



**MICHEL FOURNIER**  
Président de l'AMRF

# 4

## BRÈVES

# 7

## DOSSIER

### LES MAIRES RURAUX FORCES DE PROPOSITIONS



L'Association des Maires Ruraux de France a tenu son Assemblée générale annuelle dans le village de St-Julien en Côte-d'Or à la mi-mars. Les 150 référents départementaux au rendez-vous étaient pleinement mobilisés pour adresser, à travers trois motions importantes, des signaux forts pour le printemps.

- Les interrogations autour des FRR
- Les ateliers Santé et Transition
- Les 3 motions adoptées en AG

# 13

## ACTUALITÉS

**Décentralisation** / L'alerte du Conseil de l'Europe

**Santé des maires** / L'étude exclusive de l'AMRF

**Intercommunalités** /

Faire le bilan une fois pour toutes

**Formation** /

Les chiffres de la consommation du Dife

# 16

## RÉSEAU

TARN-ET-GARONNE //

Bienvenue à la nouvelle présidente

GIRONDE ET LOT-ET-GARONNE //

Tour de France ERRE

GRAND EST, CENTRE, PAYS DE LA LOIRE //

Coopération régionale

SARTHE // Lancement du Grand Atelier

Territorialisé

FRANCE //

Formation des élus avec le Derumac

LOIR-ET-CHER // Printemps de la Culture

HAUTE-LOIRE // Le combat continue sur la compétence Eau

# 19

## FENÊTRE SUR

### LES MÉDECINS FRANÇAIS FORMÉS À L'ÉTRANGER

« Il faut trouver les moyens de les faire revenir » a lancé le Premier ministre lors de son discours de Politique générale à l'endroit de ces étudiants. L'AMRF sur la base d'une étude sur le sujet en Roumanie avance ses propositions.

# 22

## PAROLE À

### JEAN-LOUIS SANCHEZ

Auteur de référence sur le développement économique et social, il a publié récemment "Maires : le dernier rempart".

Cet ouvrage évoque les difficultés rencontrées par les maires mais montre surtout les extraordinaires opportunités qu'offre le mandat municipal.



## Le fond de l'R est frais

Face à l'effervescence des projets émanant de communes rurales, mise en exergue par l'afflux de candidats au programme Villages d'avenir, il est utile de réinterroger ici les errements de certains départements concernant la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), où le R de Rural se réduit comme peau de cha-

grin à la suite des décisions des préfets.

Ainsi en 2023, sur un premier échantillon analysé de cinq départements, pour un montant total de 55 M€ de DETR alloués, moins de 60 % vont aux communes rurales !

Un exploit, certes en trompe l'œil, puisque près de 21 % sont captés par des EPCI, mais l'histoire ne dit pas assez comment se fait la partition à l'intérieur. Or, le risque est avéré, ici ou là, de voir les villes (communes urbaines au sens de l'Insee) remporter la part du fromage, comme hélas la loi le permet. Premier accroc !

Le second accroc, plus préoccupant encore, est la part de l'enveloppe (19 %) qui est affectée directement à des villes au sens de l'Insee. D'autant que l'opacité règne. Seuls les dossiers à plus de 100 000 € sont débattus en commission et les préfets ne sont pas tenus

de diffuser à la commission les projets rejetés. Ce qui renforce l'idée que la loi doit changer. Une proposition de loi est déposée au Sénat, que l'AMRF proposera d'enrichir, pour que la publicité de tous les dossiers retenus et rejetés soit faite.

En attendant, le terrain nous le dit : de nombreux villages sont freinés dans leur projet au profit de villes dont, à ne pas douter, beaucoup pourraient trouver des ressources sur les lignes de financement à dominante urbaine comme la Dsil. À tel point que dans certains départements, comme le Var, en 2023, la part de la DETR alloués directement aux communes rurales étaient inférieure à 30 % !

Et l'on entend jusqu'au Parlement, venue du diable Vauvert, une petite musique murmurée par les ruraux : à quand la fin de l'opposition, organisée par l'État, entre villes et campagnes ? ●



## Le site du mois

Esparron-de-Verdon, commune des Alpes-de-Haute-Provence de 390 habitants, a réalisé son nouveau site en moins de deux mois, avec le concours de l'assistance Campagnol. Force d'idée, par exemple, elle a réalisé un joli trombinoscope de son équipe municipale. Elle souhaitait également mettre l'accent sur ces différents modes de communication aux habitants, notamment à travers l'application Campagnol, incluse dans son abonnement.

À découvrir : <https://esparrondeverdon.fr>



700

## En bref.

**Élus/** La "Dictée géante des élus" revient pour sa quatrième édition. Ce rendez-vous autour de la langue française comme ciment de l'unité nationale et facteur de cohésion sociale aura lieu au Sénat le 8 juin. [www.association-elus-france.fr](http://www.association-elus-france.fr)

**Risques/** L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) propose avec sa campagne nationale "PrépaRisk" d'entraîner les communes sur des exercices de simulation face aux risques. L'AMRF s'associe à cette initiative qui permet aux communes de tester les outils et méthodes prévus pour faire face aux situations de crise. [www.preparisk.fr](http://www.preparisk.fr)

C'est, en 2023, le nombre de gardes-champêtres recensés selon le ministère de l'Intérieur. Le président de la fédération nationale des gardes-champêtres dit, quant à lui, estimer leur nombre à un millier...

Donc entre 700 et 1000, selon les sources et la police... preuve peut-être que ces acteurs font l'objet d'une considération moindre que les autres forces de l'ordre françaises..., en sachant qu'ils étaient près de 30 000 en 1958, selon... le général de Gaulle ?

Quoiqu'il en soit, il s'agit là d'une espèce en voie d'extinction... Leur nombre actuel en France n'est pas à la hauteur de leur fonction pourtant primordiale, à savoir la protection de l'environnement et la préservation des espaces naturels.

## Ils ou elles ont dit...

On ne peut pas supprimer de strates du millefeuille territorial.

Il est nécessaire de rechercher une approche véritablement politique qui conduise à réformer le mode de fonctionnement de l'État en décentralisant davantage et en luttant contre la mise sous tutelle des collectivités.

[...] Il est temps de laisser davantage de compétences et de marges de manœuvre aux élus locaux car ils incarnent le mieux ce que ressentent nos concitoyens

Le mea-culpa de Jean-Pierre Jouyet, ancien secrétaire général de la présidence de la République entre 2014 et 2017

Les services publics se sont éloignés des usagers du fait d'une dématérialisation excessive, de fermetures de guichets et font peser sur les usagers la charge administrative. [Et le dispositif des espaces] France services répond encore imparfaitement à toutes les difficultés rencontrées par les usagers

La Défenseure des droits, Claire Hédon, dans le rapport annuel de l'institution

En travaillant plus ensemble, pour trouver des solutions, [...] on a largement assez d'argent aujourd'hui dans l'Éducation nationale, en incluant les baisses annoncées par Bruno Lemaire, pour faire mieux avec moins

La ministre Dominique Faure en réponse au Député des Vosges Christophe Naegelen le 27 février

## Mobilité/

Le guide pratique "Mobilités dans les territoires ruraux peu denses" publié par le CEREMA présente aux élus plusieurs clés pour développer des alternatives à la voiture



particulière, non pas pour remplacer « la voiture qui restera majoritaire », mais pour « mettre en place un modèle plus équilibré ». [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

## Élections européennes/

Le site Service Public centralise toutes les informations concernant les élections (date, inscription, droit de vote, procuration, etc.). Utile pour vos concitoyens et vos secrétaires. Pour rappel, les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2024 et jusqu'au 3 mai 2024 par courrier en mairie. [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Patrimoine &amp; Transition/

Pour concilier les enjeux de transition énergétique et la protection du bâti et des paysages, le guide « Insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires » édité par le ministère de la Culture, propose des recommandations pour la bonne intégration des projets photovoltaïques sur bâti et au sol. [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



25<sup>e</sup> FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM  
DOCUMENTAIRE SUR LA RURALITÉ

# Caméras des Champs

Mancieulles

Conflans-en-Jarnisy

Jœuf

Nouvelle  
formule

Jarny

Saint-Maurice  
sous-les-Côtes

Ars-sur-Moselle

Ville-sur-Yron  
DU 13 AVRIL AU 19 MAI 2024



[www.camerasdeschamps.fr](http://www.camerasdeschamps.fr)   







# LES MAIRES RURAUX FORCES DE PROPOSITIONS

L'Association des Maires Ruraux de France a tenu son Assemblée générale annuelle dans le village de Saint-Julien en Côte-d'Or à la mi-mars. Forts des réussites de l'année écoulée, les 150 référents départementaux au rendez-vous étaient pleinement mobilisés pour adresser, à travers trois motions importantes, des signaux forts pour le printemps.

**S**i le regard dans le rétroviseur de l'année écoulée est statutairement l'objet d'une Assemblée générale, de nombreux sujets d'actualité ont été travaillés par les Maires ruraux. Car, sans oublier de rendre hommage au patrimoine culinaire de la Bourgogne, c'est dans les travaux en atelier que le menu a été le plus roboratif ! Statut de l'élu, santé, culture, transition, couple commune/département, etc., autant de sujets sur lesquels les Maires ruraux ont souligné leur rôle clé en matière de proximité. Les motions adoptées à cette occasion sont la preuve de l'importance de la séquence actuelle, avec un réseau mobilisé pour porter ces sujets partout dans le pays.

## Un réseau outillé et mobilisé

La forte hausse du nombre d'adhérents observée en 2023 restera le fait marquant de l'année écoulée. Pour Michel Fournier, président de l'AMRF, ce résultat est le fruit d'une ambition : « aider les associations départementales à s'ancrer dans le paysage local en leur donnant des outils nécessaires à leur développement », en appui sur les nom-

breux services pilotés à l'échelle nationale, comme l'ingénierie, le dépannage juridique ou encore la communication, sans oublier le service Campagnol et sa nouvelle application.

Autres outils au cœur et au service du développement du réseau, 2023 a été marquée par deux programmes inédits : le Grand atelier des maires ruraux de France pour la transition et le programme ERRE sur les violences intra-familiales. Enfin, Michel Fournier a tenu à rappeler que « 2023 est aussi historique pour notre pays, avec la création du programme national dit "Villages d'avenir", directement inspiré d'une idée originale de l'AMRF, et avec un État qui a compris l'importance de renouveler la politique dédiée à la ruralité avec le lancement du programme

**La forte hausse  
du nombre d'adhérents  
observée en 2023  
restera le fait  
marquant de l'année  
écoulée**

*France Ruralités, dans le sillage de l'Agenda rural ».*

## Une ruralité optimiste incarnée par l'engagement des élus

Saluant l'engagement de tous les présidents et accompagnants dans les associations départementales, John Billard voit dans la hausse des adhésions « un alignement entre les intentions des élus et leur concrétisation dans l'action ». Soulignant le rôle de l'équipe nationale qui « assure un soutien renforcé aux associations départementales par le développement des programmes et services », le secrétaire général de l'AMRF a également retenu de cette année 2023 « le niveau inédit des partenariats et les très nombreuses coopérations avec les acteurs associatifs », symbole d'un réseau d'élus qui se saisissent d'opportunités nouvelles pour faire vivre leurs projets au service des habitants de leurs villages. En somme, une année « positive dans la conquête d'une place désormais majeure dans le débat public, tant local que national, grâce à l'outil commun qu'est l'AMRF ». •

## CHIFFRES CLÉS

**12 000** adhérents à l'AMRF en 2023

**87** associations départementales  
(2 créations en 2023 et 2 nouvelles début 2024)

**150** référents des associations  
départementales présents à l'AG

**3** motions clés pour défendre la démocratie  
et la proximité

**70kg** de fromage d'Époisses écoulés

**26 - 29 septembre** pour le rendez-vous  
du Congrès sur le même site en Côte-d'Or

**20** ministres rencontrés en 2023  
et des dizaines d'audition au Parlement

**3 250** heures de bénévolat de la part  
de l'exécutif en 2023

**40** partenaires ont accompagné l'AMRF  
en 2023

**17** salariés de l'équipe nationale de l'AMRF

**559** saisines du service ingénierie en 2023

**1 600** utilisateurs de la solution  
Campagnol.fr

**100** élus membres du Grand atelier  
pour la transition

**1 300** élus ruraux relais de l'égalité (ERRE)

## REPÉRÉ POUR VOUS



L'Assemblée générale a également été l'occasion pour les élus de découvrir en avant-première le film "Nos maires", diffusé en salle de cinéma à partir du 16 mars 2024. Un documentaire qui saisit la vie de 12 maires - un par région française métropolitaine - dans leur vie de tous les jours. Portait de 6 femmes et 6 hommes, élus depuis bientôt trente ans pour la plus ancienne et quelques mois pour le plus récemment investi, les élus y expliquent avec attachement leur parcours, et la manière dont ils vivent l'actualité de la vie publique du moment, les rapports à l'intercommunalité, l'abstention, etc. Mais surtout le film montre le caractère attachant de ces gardiens de la République, saisis par le réalisateur Gérard Poujade, lui-même maire depuis 22 ans, dont la complicité naturelle donne un caractère immédiat et intime. Le film a été réalisé avec le concours du groupe La Poste et la collaboration de l'AMRF qui le met à disposition de ses associations départementales pour promouvoir l'image du maire.



– Il a dit

**Michel Fournier**

**président de l'AMRF**  
**maire de Les Voivres (88)**

## FRR + d'interrogations que de solutions

“ Avec France ruralités revitalisation, on revient de loin ! Car il faut partir d'une réalité : dès le premier mandat du Président Macron et du Gouvernement Philippe, les ZRR devaient être supprimées. Et nombre de missions parlementaires étaient missionnées pour enterrer ce dispositif. Ensuite, le préfet Philizot a été nommé sur le sujet, et nous sentions au départ que c'était aussi sa mission...

Et puis, après le très grand nombre de réunions entre le ministère, la ministre Dominique Faure et l'AMRF, les choses ont nettement évolué, avec la reconnaissance du bien fondé d'un dispositif ciblé. Mais le dispositif validé aujourd'hui ressemble à un ersatz de ce qui a été travaillé !

Que ce soit au niveau du Sénat, de la ministre, du préfet, etc., chacun avait convenu que la définition des ZRR nouvelle formule ne pouvait se faire qu'à l'échelle de la commune, seule à garantir une lisibilité et une efficacité au dispositif...

Pourtant, la décision de la Première ministre Elisabeth Borne a été de revenir sur ce consensus en retenant l'échelle intercommunale. Et dans ce cadre-là, seules les communes dites "socles" étaient éligibles. Aucune concertation locale, notamment vis-à-vis des préfets, n'a été faite. Et tous les acteurs locaux dans les départements n'ont en aucun cas été associés.

Ce regard unique par l'intercommunalité aboutissait à l'élimination de nombreuses communes. Alors pour essayer d'être moins restrictif, à l'initiative semble-t-il de la ministre, un dispositif "bassin de vie" (selon la définition de l'Insee), a permis d'ajouter un certain nombre de communes dites en "rattrapage". Ce qui améliorerait sensiblement le nombre de communes retenues...

Mais avec l'organisation intercommunale d'aujourd'hui, depuis la loi NOTRe, les bassins de vie Insee ne correspondent plus aux périmètres des EPCI... avec pour conséquence que certaines intercommunalités, même petites, se retrouvent dans des situations à cheval sur plusieurs bassins de vie... Dès lors, si le dispositif FRR touche essentiellement à l'économie, compétence exercée au niveau des EPCI, des disparités très fortes vont exister en leur sein dans certains cas de figure...

Si les critères retenus l'avaient été à l'échelle de la commune, il n'aurait pas pu y avoir de contestations ! Mais comme les critères retenus par le Gouvernement se basent sur les intercommunalités, les ratios sont complètement faussés, et on peut aujourd'hui avoir des communes de 150 habitants en dehors de toute proximité de services et isolées en bordure de département qui sont exclues du dispositif ! Alors que dans d'autres départements, les villes chefs-lieux de moins de 30 000 y sont automatiquement intégrées !

Faire comprendre cela aux élus représente une difficulté telle que la proposition que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est tout simplement d'écrire les décrets en grec ancien (Φ ρ ρ) pour être sûr que seules les intelligences remarquables pourront s'y retrouver ! ”



## Transition

### Grand Atelier : Saison II mode d'emploi

Lors d'un atelier consacré à la mobilisation de l'AMRF sur la transition écologique, Fanny Lacroix, vice-présidente de l'AMRF en charge du sujet, a rappelé les différents temps forts du Grand Atelier en 2023, et les retombées retentissantes que cette démarche inédite a provoquées dans la sphère publique et partenariale de l'AMRF, à l'image de la contribution appelée "La commune rurale, espace politique de la transition écologique", temps fort du Congrès d'octobre dernier.

Pour 2024, la commission Transition écologique, renforcée par cette communauté de 100 élus ruraux ayant participé aux 4 week-ends de 2023, a donc décidé de poursuivre cette dynamique en organisant deux rencontres nationales. Mais

plus encore, l'année en cours sera marquée par la mise en œuvre du "Grand Atelier Territorialisé", déclinant une suite opérationnelle des travaux dans 11 AMR volontaires.

Nul doute que cette déclinaison locale sera un nouveau levier à disposition des élus ruraux pour agir et valoriser leur action auprès des pouvoirs publics, mais plus encore de les alerter sur leurs difficultés dans le contexte actuel. Beaucoup d'élus déplorent en effet l'absence de considération du ministère à leur égard dans la politique actuelle de planification écologique et de transition énergétique. L'absence de réponses à leurs interrogations, les délais sur les décrets d'application de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), ou l'absence de considéra-

tion de l'échelon communal dans les COP régionales, sont parmi les principaux motifs de frustration des élus.

Aussi cet atelier a de nouveau été l'occasion de constater la diversité des réalités locales selon le degré de mobilisation des services déconcentrés de l'État, des autres collectivités territoriales et structures de coopération territoriale. Dès lors, le sujet de l'IFER, et de sa (mauvaise) répartition, est logiquement revenu dans la discussion, pour soutenir la démarche de plaider pour la nécessité d'explorer les pistes de développement de la participation citoyenne aux projets EnR pour dégager des retombées financières différenciées. ●

**En marge de leurs travaux, les Maires ruraux réunis en Assemblée générale ont tenu à soutenir la proposition de loi du sénateur Michel Masset (47) visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et préserver la filière apicole. Considérant qu'une loi permettrait une lutte globale, avec des financements spécifiques, les élus ont rappelé que les abeilles participent à 80 % à la pollinisation et sont nécessaires au développement de la production agricole.**



## Santé

### Être acteur des débats sanitaires

Sujet important de préoccupation et de mobilisation des élus ruraux, les questions relatives à la santé ont été une fois encore au cœur des travaux de cette Assemblée générale. Après les études publiées en 2023 qui ont permis à chacun de mesurer l'ampleur des inégalités territoriales en matière d'accès aux soins, la commission pilotée par Gilles Noël et Isabelle Dugelet poursuit son travail de plaider pour interpeller les cénacles de la démocratie sanitaire, souvent cornaqués par une administration toujours plus comptable qu'efficace, et des corporatismes qui génèrent de l'immobilisme...

Un travail de conviction quant à la manière de sortir de la concurrence entre les territoires pour au contraire valoriser la capacité d'action des communes rurales, à l'image de l'étude sur les médecins formés à l'étranger (voir page 19), dont une part de la réponse rejoint le sujet

de l'accueil en stage des jeunes médecins en milieu rural, qui doit être amélioré en rendant effectives les mesures du Plan France Ruralités. Rappelant l'implication de l'AMRF dans le succès de l'expérimentation "Médecins Solidaires" développée par Bouge ton Coq, les élus ont insisté sur leur rôle de coordination avec les acteurs de la santé à l'échelle locale, en dénonçant le fonctionnement des ARS et des GHT, notamment sur le sujet des Ehpad.

Un rôle de coordination avec les professionnels (notamment les infirmières dans un contexte de tension autour des "Asalées") et de valorisation des capacités d'accueil des villages, que les élus ruraux de la commission portent avec conviction, à contre-courant des positions mortifères de certains syndicats de médecins qui agitent le spectre de leur dé-conventionnement... À chacun son sens des responsabilités ! ●

## Motion Statut de l'élu

# Les Maires ruraux saluent la démarche des parlementaires, mais veulent aller plus loin

**L**es Maires ruraux de France actent le texte adopté par les Sénateurs pour améliorer les conditions d'exercice d'un mandat local. Pour autant, soyons clairs, le compte n'y est pas !

L'Assemblée nationale a aussi prévu de faire adopter un texte au printemps avec une autre proposition de loi. Les députés, avec qui nous travaillons, ont les cartes en main et une responsabilité inédite.

L'échéance des élections municipales de 2026 approche. Le Parlement a le pouvoir de créer un « choc de l'engagement » pour permettre à toutes et tous, peu importe son âge, son sexe, son activité professionnelle, de s'impliquer dans un mandat électif local avec la garantie de bénéficier d'un statut protecteur.

La proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local a été adoptée en 1ère lecture au Sénat le 7 mars 2024 et a intégré plusieurs propositions de l'AMRF : élargissement du champ des réunions qui donnent lieu à une autorisation d'absence légale, assimilation des temps d'absences à une durée effective de travail pour les avantages sociaux, possibilité pour l'employeur de rémunérer les temps d'absences et crédits d'heures dans les mêmes conditions, possibilité d'exercer son mandat électif en arrêt de travail par principe, si le médecin ne s'y oppose pas, etc.

## Les mesures proposées sont bien en-deçà du nécessaire



– Il a dit

**Eric Krezel**  
vice-président de l'AMRF  
maire de Ceffonds (52)

“ Le mandat de maire, d'adjoint et d'élu municipal est un engagement passionnant, utile et stimulant dans la proximité au service de l'intérêt général. Il est essentiel de le doter d'un « statut » permettant à toutes et tous d'y accéder.

Mettre au débat parlementaire les textes relatifs au « Statut de l'élu » est un acquis qui doit être mis à l'actif de l'AMRF, qui a réussi à convaincre de la nécessité de porter ce sujet. Enrichir ces textes et obtenir le soutien du Gouvernement est un défi essentiel. ”

Ce n'est clairement pas suffisant et le combat doit s'intensifier car les mesures proposées sont bien en-deçà du nécessaire. Deux exemples : la bonification des retraites des élus locaux d'un trimestre par mandat est une provocation. La réduction d'impôt accompagnant la création d'un label "Employeur de la démocratie locale" pour les entreprises employant des élus doit être aussi une option.

[...] L'AMRF a élaboré 35 propositions pour améliorer ce statut de l'élu. Elles sont toutes nécessaires et encore trop absentes des textes parlementaires et des projets du Gouvernement. Il est indispensable que soient intégrées dans le texte de loi qui aboutira :

- 1 La codification, dans le Code du travail, des « droits et garanties des salariés exerçant un mandat électif local »
- 2 La reconnaissance des missions exercées par le maire au nom de l'État (élections, état civil, etc.) par l'octroi d'une indemnité forfaitaire spécifique (identique pour tous les maires), versée par l'État et de 500 à 600 euros mensuels.
- 3 D'autres mesures facilitant l'exercice des mandats communaux et l'égalité d'accès à toutes les personnes quelle que soit leur situation familiale, professionnelle ou physique.

[...] La démocratie s'appuie sur la commune, cellule de base de notre démocratie ; soyons collectivement à la hauteur pour préparer 2026. ●





## Motion Départements & Communes

### Les Maires ruraux soulignent leur rôle clé en matière de proximité

L'association des maires ruraux de France, réunie en Assemblée générale à Saint Julien en Côte d'Or apporte son soutien aux 103 conseils départementaux. Les Conseils départementaux sont en très grande difficulté financière. Or, le Département est notamment l'opérateur clé des réponses sociales (Apa, Rsa, insertion, handicap) et de la cohésion territoriale.

#### Permettre au binôme commune/département de renforcer ses réponses de proximité

Face à la vulnérabilité des populations des territoires ruraux, il est impératif que des solutions soient apportées pour permettre au binôme commune/département de renforcer ses réponses de proximité auprès de nos populations. Or, la réduction des recettes (droits

de mutation), l'absence de fiscalité propre et la hausse des dépenses, notamment imposées par l'État, provoquent une pression qui va contraindre à des choix budgétaires inédits dès cette année.

Qu'il s'agisse de l'éducation des enfants (collèges), l'aménagement équilibré des territoires (aides aux projets des communes), des réseaux (routes départementales, aide à la voirie communale, numérique, etc.), du logement, des Ehpad, de la protection incendie et du secours à la personne, de la vie associative, de la protection de l'enfance, de la gestion de l'eau ou encore des solutions en matière d'ingénierie, les réponses doivent être consolidées plutôt qu'affaiblies.

Souvent elles-mêmes en situation délicate, les communes rurales, solidairement, appellent l'État à des mesures concrètes pour répondre aux difficultés budgétaires et aux enjeux de la cohésion de nos territoires. L'État doit assumer financièrement ses choix. Dépenser sans recettes est une équation sans solution.

L'Association des maires ruraux de France consacrera une partie des travaux de son congrès national prévu en Côte d'Or fin septembre sur ce sujet clé de l'organisation territoriale à l'heure où le monde rural apparaît comme une partie majeure de la solution à nos défis communs : solidarité, transition écologique, mobilité, équilibre des territoires etc...

Le soutien réciproque et la coopération entre communes rurales et département doivent être consolidés partout en France, en dehors de toutes contingences partisanes.

Cela passe par un renforcement des relations locales entre communes et départements. Ce sont deux institutions issues de la Révolution. Ce sont les deux institutions les plus remises en cause. Elles sont pourtant les deux plus connues et appréciées des habitants !

L'AMRF mobilisera en ce sens son réseau via les Associations départementales de Maires ruraux d'ici là pour présenter une série de propositions afin de consacrer le binôme Commune/Département. ●



— Il a dit

Louis Pautrel

vice-président de l'AMRF, maire de Le Ferré (35)

“ Au quotidien, le premier interlocuteur des communes, c'est le conseil départemental, qui a pour mission de veiller à l'équilibre territorial et à l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, dans différentes instances, on nous parle souvent de l'axe intercommunalité/région, et de moins de l'axe commune/département. Pourtant, la proximité est gérée par les communes et les départements.

À quelques semaines des conclusions du rapport Woerth, il me semblait très important d'afficher notre soutien à l'échelon départemental, et de dire haut et fort que les Maires ruraux souhaitent conserver ce lien de proximité. On sait tous que Régions et Epci éloignent les habitants, alors de grâce, conservons ce lien de proximité historique et, d'une certaine manière, naturel. ”

## Motion Culture

### La culture ça se cultive à la campagne

**L'**Association des maires ruraux de France se félicite de l'arrivée sur le devant de la scène de sujets que les élus ruraux portent depuis de nombreuses années. Entre la nécessité de lutter contre les inégalités financières et territoriales, et le besoin impérieux de mieux soutenir et accompagner les acteurs locaux, le Printemps de la ruralité, démarche initiée par la ministre Rachida Dati, ouvre une fenêtre de discussion nouvelle.

Même si les élus craignent qu'il y ait peu à attendre en termes de crédits, cet exercice doit servir à construire les fondements d'une approche renouvelée de l'action culturelle en milieu rural.

Les attentes sont nombreuses. Les propositions discutées en Assemblée générale seront remises au ministre. Elles sont à l'avenant de la diversité des enjeux, dont le premier est de changer de regard sur les espaces ruraux. Il s'agit d'en révéler à tous leur capacité à être des espaces d'invention et de création artistique.

### Révéler à tous la capacité d'invention et de création artistique des espaces ruraux

Les Maires ruraux affirment la nécessité de repenser l'action du Ministère en prenant en compte les conditions spécifiques de l'intervention culturelle dans les territoires ruraux, pour lesquels l'ambition de l'État doit clairement être réévaluée.



– Il a dit

François Descoeur

administrateur de l'AMRF

maire d'Anglards-de-Salers (15)

“ Les maires savent l'importance de la culture, et beaucoup témoignent de leurs actions pour **faire vivre la culture intrinsèque à leur village et leur terroir, que les artistes font raisonner avec l'ensemble de la société**. Mais aujourd'hui, ils n'ont ni l'ingénierie, ni les moyens de faire vivre les projets.

Bien sûr qu'il faut que les territoires ruraux bénéficient d'une enveloppe qui corresponde à leur projet, mais ce n'est pas qu'une question d'égalité ; c'est aussi la nécessité de **changer de regard en tournant en notre faveur ce que d'autres présentent comme des handicaps**. La faible densité est une richesse culturelle qui doit être révélée à tous. ”

Pour cela, les élus réunis en Assemblée générale proposent 7 axes de revendication :

- 1 Promouvoir (et mesurer) le caractère multiple des ruralités culturelles en valorisant la richesse des dynamiques actuelles. Cela doit conduire à réorienter la définition de la culture portée par les Drac qui, renforcées dans leurs missions et leurs moyens, doivent avoir des objectifs de résultats à l'endroit des communes rurales. Elles doivent associer les élus ruraux à la gouvernance des dispositifs.
- 2 Reconnaître le rôle des collectivités en leur donnant le pouvoir d'agir avec des financements pluriannuels dédiés, manière de responsabiliser l'ensemble des élus à l'enjeu du développement de la culture, en appui sur une vision stratégique de l'État.
- 3 Réaffirmer l'échelon communal comme échelon d'action de proximité, aidé par la nécessaire simplification du soutien aux démarches locales. Les maires ruraux affirment la nécessité de faire de la jeunesse et de la force des mouvements associatifs villageois le premier levier de l'action du ministère.
- 4 Mettre en œuvre un plan ambitieux de déploiement d'une ingénierie culturelle adaptée aux spécificités de la ruralité, en donnant aux collectivités ou aux structures de coordination le soutien humain nécessaire au montage d'un projet artistique. Cet objectif doit aussi aller vers la suppression des appels à projets.
- 5 Prioriser la mobilité des œuvres et des artistes (plutôt que celle des publics), notamment pour déployer une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, en lien avec les domaines de l'éducation et de l'action sociale.
- 6 Développer une culture de la coopération entre territoires, basée sur un principe de subsidiarité qui laisse la main à la commune, amorce d'une démarche collective de coopération intercommunale et de réciprocité avec l'urbain.
- 7 Faire du patrimoine un levier pour ancrer les dynamiques culturelles dans la vie quotidienne, et construire des passerelles avec d'autres domaines de l'action publique où la Culture doit être présente (urbanisme, environnement, tourisme, métiers d'art, citoyenneté, éducation, etc.). ●

Retrouvez la contribution complète et les 100 propositions de l'AMRF sur : [www.amrf.fr](http://www.amrf.fr)





## Maires, les écouter pour mieux les aider dans leur mandat

3 questions à John Billard, Secrétaire général de l'AMRF



L'AMRF  
s'engage

**L'étude diligentée par l'AMRF sur la santé des maires a obtenu plus de 1100 réponses de la part des élus ruraux. Pourquoi avoir mené cette enquête ?**

*Je n'apprends rien à personne : être maire c'est d'abord passionnant et stimulant. Rendre service aux autres, localement, c'est un système qui fonctionne depuis plus de 200 ans ! Mais c'est aussi de plus en plus complexe, notamment en raison de l'évolution de la posture de l'État, du comportement de nos populations, ou des relations entre élus.*

*Le rôle de notre association est de capter cette complexité, entre tensions et plaisirs. Qui mieux que l'AMRF pouvait le faire ? Et c'est un succès : plus de 1100 maires ont répondu à notre enquête scientifique, preuve que nous avons vu juste en pensant que les élus avaient des choses à nous dire.*

*Ensuite, il faut sortir du récit négatif porté par certains pour « démolir les troupes » et sortir du mutisme dans lequel les collègues ont tendance à s'enfermer, gardant pour eux trop de choses enfouies, sans s'appuyer sur les autres. Pour y répondre, l'AMRF a été contactée par Oliver Torres et son équipe à l'Université de Montpellier. Ce titulaire de la chaire « Santé des dirigeants » au sein du « LABEX Entreprendre » de l'Université de Montpellier, et fondateur de l'Observatoire AMAROK, premier observatoire sur la santé des dirigeants, nous a sollicité pour mener une recherche expérimentale sur la santé des maires. Nous avons saisi cette opportunité pour changer la donne et bâtir un système d'écoute sur les risques et intérêts du mandat de maire.*

**En quoi cette étude sur la santé des maires est unique ?**

*D'abord, c'est une première (mondiale, si je suis objectif !). Jamais une telle interrogation, aussi complète et précise n'a été adressée à cette échelle. Ensuite, c'est du solide ! C'est une équipe de chercheurs qui a déjà l'expérience de ce type d'étude sur les entrepreneurs. Ici elle va travailler à mesurer la santé des maires à partir des événements vécus. Deux axes sont clés dans ce travail : 1. Collecter des propos qui serviront à identifier les événements stressants de la vie d'un maire mais aussi les événements satisfaisants. 2. Alimenter les données d'une thèse de doctorat sur l'équilibre entre la vie personnelle du maire, sa vie professionnelle (quand il travaille) et sa vie publique en tant qu'élu local.*

*Cette enquête va nous apprendre à qualifier la spécificité du mandat des élus ruraux. Certains parlent beaucoup à la place des maires... alors que leur donner la parole est le meilleur moyen d'atteindre l'intime investi dans le champ de l'action publique. Les élus locaux sont confrontés en permanence à des événements de toute nature, parfois négatifs (violence gratuite, pesanteur administrative, surcharge de travail, isolement, etc.), parfois positifs (projets d'intérêt général, responsabilités, reconnaissance, etc.). Quels sont précisément ces événements positifs et négatifs ? Quels liens se nouent-ils entre eux ? Quelle place occupent-ils dans la hiérarchie du stress ou de la satisfaction ? Comment affectent-ils la santé du maire ? Ces questions, aussi essentielles soient-elles, n'ont jamais été traitées de manière scientifique. Ce que le maire met dans son investissement n'a jamais été clairement*

*identifié. On parle de la mythologie du mandat, de sa représentation, mais jamais de ce que l'élu vit. Sans trahir les secrets de l'étude, Olivier Torres prévient : « les premiers résultats, c'est une bombe atomique » !*

**Justement qu'attendre de ces résultats ?**

*Je le disais, il faut changer la donne. Pas tant pour les femmes et les hommes qui incarnent ce mandat, mais pour la démocratie. On le fait pour les suivants aussi. 50 % des maires ne l'étaient pas il y a 3 ans, parfois même plus si on prend en compte les 1200 élus qui ont remplacé leur prédécesseur démissionnaire. Et le pourcentage sera sans doute élevé aussi en 2026.*

*Ensuite, cela donne à voir un personnage de notre République sous un autre angle. Ainsi les chercheurs nous ont dit être surpris de voir l'ampleur de la journée d'un maire. Nous avons tous deux vies, personnelle et professionnelle..., et bien l'élu local il en a une troisième, publique, parfois au détriment des deux autres, voire des trois !*

*Notre démocratie est fragile et sa base doit être consolidée. C'est pourquoi avec l'AMRF nous voulons que ce travail soit utile. Politiquement, l'actualité c'est le statut de l'élu. Le débat est au Parlement. Disons-le tout net, nos amis parlementaires n'ont pas saisi la nature du problème et les avancées sont timides et limitées par une technocratie qui ne veut pas d'un pouvoir local fort. Cette étude est un atout dans le rapport de force politique qui s'installe. Il faut inverser la dynamique et notre étude nous dira sur quels leviers agir et comment renforcer l'attractivité du mandat, améliorer l'efficacité de l'action municipale. Comme le dit son slogan « Ma commune est utile », l'AMRF versera dans quelques semaines une contribution que nous voulons utile. ●*

*Nos amis parlementaires n'ont pas saisi la nature et l'intensité du problème*

— STATUT DE L'ÉLU

## La France montrée du doigt par le Conseil de l'Europe

**C'**est de notoriété publique que les relations entre l'État et les communes sont tendues. Si l'État fait son travail d'appui aux collectivités ou outils intercommunaux, son intention, opérée depuis de nombreuses années, est claire : réduire la marge de manœuvre des communes, par la réduction des dotations et la suppression des marges fiscales, malgré des plans mobilisant des fonds nouveaux venant redonner d'une main, ce qui a été enlevé ailleurs.

Si le débat est vif en France, rassurez-vous, ce contexte est bien connu et identifié au-delà de nos frontières, comme en témoigne le travail complet du Conseil de l'Europe, chargé de veiller aux respects de la "Charte européenne de l'autonomie locale", signée par les Etats membres. Signe du sérieux de l'affaire, pour valider son enquête auprès de la France sur sa gestion des relations avec les collectivités, le Conseil de l'Europe a fait voter un avis adopté à l'unanimité le 28 mars.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'une nouvelle fois (un précédent rapport soulignait la situation préoccupante des communes rurales), la France en prend pour son grade ! « La France demeure un pays particulièrement centralisé, une appréciation partagée par la plupart des interlocuteurs rencontrés en France » jugent les experts européens. Même si la mission de suivi a permis à la délégation de conclure que la situation en France est conforme à de nombreuses dispositions de la Charte, c'est bien le moins ; et le camouflet n'en est pas moins cinglant.

### « La décentralisation en France est bloquée »

Pour le Conseil de l'Europe, « le respect de certaines dispositions de la Charte appelle une attention particulière ». Et de dérouler la liste des griefs : « Il y a d'importantes insuffisances en ce qui concerne l'autonomie financière et plus généralement les finances des collectivités territoriales ». « La réduction (ou la suppression) des impôts locaux "propres" et leur remplacement par des transferts et des subventions de l'État est une évolution préoccupante ». Ce qui fait

« Les redécoupages territoriaux n'ont pas déclenché d'économies »

dire aux rapporteurs que « les collectivités perdent progressivement le contrôle sur la répartition et la gestion de ces fonds ».

Ayant auditionné des acteurs français divers, à dominante urbaine néanmoins, le consensus est fait : « la décentralisation ne progresse pas dans le pays ». Et le rapport de souligner notamment un biais fort avec « l'approbation de la législation (comme la loi sur le changement climatique et la résilience ou la loi sur le développement urbain) qui réduit de facto l'autonomie et la marge de manœuvre des collectivités locales (en particulier celles des communes) sur les questions locales : les objectifs politiques clés sont adoptés au niveau de l'État et il est attendu des collectivités locales qu'elles "exécutent" ces décisions sur leur territoire ». On ne saurait mieux désigner ce que nombre d'élus expriment et que leurs représentants de l'AMRF relaient.

Quant aux affres liées à la loi NOTRe, et autres redécoupages, le rapport conclut que « la délimitation territoriale qui en résulte n'est pas pleinement satisfaisante : les nouvelles régions sont trop grandes, elles comprennent des territoires hétérogènes qui ne respectent pas les régions naturelles ou historiques et certaines d'entre elles veulent sortir des structures actuelles ». Et d'enfoncer le clou : « la réorganisation n'a pas déclenché d'économies ». Et les experts européens de conclure que cette évolution préoccupante concourt à un « faible taux de participation aux élections locales et régionales ainsi que les multiples menaces et agressions dont les maires sont de plus en plus souvent victimes ».

La distance et la neutralité de la mission sont parfois bonnes conseillères et permettent de développer une vision rationnelle, pour notamment s'étonner du fait « qu'il ne semblait pas y avoir de plan, ni de projet politique concret mis en œuvre visant à approfondir la décentralisation du pays ». Une manière de mettre la pression sur le député Eric Woerth qui doit rendre prochainement ses conclusions. Espérons que le rapport lui parviendra pour enrichir ses préconisations. Ça devient urgent ! ●

### En bref •

**Services publics** Le Parlement rural se réunit le 26 avril à Albi (81) pour une journée sur les services publics. **/Statut de l'élu** Pas de nouvelle de l'Assemblée qui « joue la montre » sur la loi pour améliorer les conditions d'exercice du mandat d'élu. **/Culture** La Ministre de la Culture et celle de la Ruralité devraient présenter prochainement les conclusions de l'État à la suite de la consultation du "Printemps de la ruralité". **/Finances** L'AMRF organise un colloque sur l'avenir de la DGF le 16 mai à Dijon en partenariat avec l'Université de Bourgogne. **/Ruralité** Un comité interministériel à la ruralité se réunira avant les élections européennes. **/Ruralité (bis)** Le Président de l'AMRF a écrit à tous les groupes au Parlement pour les inviter à suivre l'application du Plan France Ruralités dans les départements.



— INTERCOMMUNALITÉS

## « Faire le bilan des interco une bonne fois pour toutes ! »

**L**e jeudi 21 mars, des représentants de l'AMRF ont été auditionnés par la « mission d'information sur l'intercommunalité » portée par la délégation aux collectivités de l'Assemblée Nationale. Yves Attou (AMR79), Daniel Barbe (VP AMRF – 33), Jean-Paul Carteret (1er VP AMRF – 70) et Michel Gros (VPAMRF – 83) ont brossé, à quatre voix convergentes et complémentaires, un portrait de la coopération intercommunale d'aujourd'hui aux deux députés co-rapporteurs, Anne Brugnera et Jean-Claude Raux. Florilège :

« Nous avons connu deux "big bang" territoriaux avec les lois RCT et NOTRe. Il ne faut pas encore bouger la carte sauf cas particulier, il faut laisser les communes travailler sereinement... sinon, on va encore perdre 10 ans. »

« La gouvernance des intercommunalités se fonde actuellement sur un critère essentiellement démographique, alors que l'AMRF pense qu'il faut prendre en compte l'espace. L'AMRF a fait une proposition alternative de gouvernance, en suggérant notamment qu'aucune commune puisse avoir plus de 30% de sièges (au lieu de 50%, actuellement), pour limiter le rapport de force que les communes les plus peuplées exercent dans l'interco. »

« À force de transfert de compétences, les maires sont dépossédés. Ils vont en réunion pour apprendre ce qui a été décidé ailleurs. Ce qu'il faut, c'est revoir la gouvernance, car dans certains endroits, on a recréé des baronnies où, si on ne fait pas allégeance à la commune centre, on n'a rien. »

« L'AMRF est opposée à ce que les intercommunalités deviennent des collectivités territoriales. Cela déséquilibrerait les équilibres territoriaux et le principe de la libre administration des communes. Il faut un lien direct entre l'exécutif de la Mairie et les représentants au Conseil communautaire. »

« Le nombre de communes n'est pas un problème, c'est une richesse ! Il n'y a qu'à voir, quand on parle de transition écologique, nous avons besoin des communes. 35 000 Républiques dans la grande ; c'est une force pour notre République. On nous dit que c'est cher, mais rappelez-vous quand on a fusionné les régions, on n'a pas fait d'économie. »

« Dressons une bonne fois pour toute un bilan de l'intercommunalité ; on en parle beaucoup, mais à aucun moment on n'a tiré de bilan objectif des plus et des moins, pour décider : ça on continue, ça on arrête. »

« Les communautés de communes doivent entendre les projets des villages et coordonner les actions sur le territoire. Une des premières choses que j'ai instaurée en arrivant, c'est le vote anonyme par boîtier électronique. Cela offre une liberté aux maires. »

« Les citoyens connaissent le maire, mais pas le président de l'EPCL. J'ai le plaidoyer d'Intercommunalité de France devant les yeux : la commune y a disparu. C'est inquiétant..., alors que tous les élus le disent : il faut remettre l'interco au service des communes, avec l'objectif d'aménager le territoire pour bien vivre ensemble. En respect et confiance. » ●

### EN BREF

1,5 % ! C'est, en 2023, le pourcentage d'élus qui ont mobilisé, dans le cadre de leur mandat, leur Droit individuel à la formation des élus (Dife). Soit 7 600 élus (dont l'étude de l'ONFEL ne précise pas la répartition urbain/rural), et signe inquiétant, c'est même 800 de moins qu'en 2022...

Outre les raisons connues sur le parcours du combattant de la plateforme numérique, on peut y lire entre les lignes que les montants alloués par le Dife sont très insuffisants pour répondre aux besoins réels des élus, qui doivent avoir recours à des financements croisés.

À la formation pour leur mandat, s'y ajoute 2 000 élus qui ont utilisé leurs droits pour se former en vue d'une reconversion professionnelle : soit un total de 9 600 élus qui ont mobilisé leur Dife. Le tout, pour un montant total de 4,7 millions € : c'est-à-dire qu'en 2023, les élus ont consommés seulement 25% des fonds collectés par la Caisse des dépôts et consignations au titre du Dife, qui s'élèvent à 19 M€ par année !

Et encore, si on enlève la reconversion, les montants utilisés pour la seule formation des élus dans leur fonction se réduisent à 3,3 M€, soit 17 % des droits collectés par la CDC... Cherchez l'erreur...

**/Congrès** C'est le jeudi 26 septembre que débutera le Congrès national de l'AMRF à Saint-Julien (21) avec une après-midi sur la transition écologique. **/Sport** 800 € par commune qui organisera une journée d'animation autour de la pratique sportive : c'est le montant de l'aide que le ministère des Sports octroiera dans le cadre d'un appel à projet inédit, année olympique oblige... **/Citoyenneté** L'AMRF sera au stade Charlety à Paris le dimanche 26 mai pour présenter la fonction de maire à 300 équipes de jeunes réunis lors des Olympiades de la Jeunesse. **/Sécurité des maires** Dans tous les départements de France, les Préfets vont sélectionner plusieurs maires pour tester un dispositif d'alerte en cas d'agressions. Au final, dans 8 départements, jusqu'à 20 édiles participeront à l'expérience.

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES RURAUX



82 — TARN-ET-GARONNE

Fabienne Pern-Savignac

« Depuis décembre 2021, l'AMR82 était en sommeil du fait du décès de son président,

Etienne Astoul, et le reste du bureau assurait un relais "minimum". Mais, pour entendre la voix des communes rurales et pouvoir retrouver un espace d'échange et de partage, il fallait reformer un bureau et une équipe. C'est ce qui a été fait en juin 2023 et aujourd'hui, dix élus se sont engagés dans cette aventure et m'ont désignée présidente.

J'ai effectué un premier mandat de conseillère municipale à Montricox (1 200 hab.) de 1995 à 2001 et en 2008, suite au panachage, notre tête de liste n'étant pas élue, j'ai accepté le poste de maire que j'occupe depuis. Depuis 2020 je suis aussi première

vice-présidente de la communauté de communes qui en compte 13 pour 22 500 habitants.

Dans les mois qui arrivent, nous souhaitons aller voir les 10 Com-Com du département pour rencontrer l'ensemble des communes rurales, et se présenter comme des interlocuteurs pour faire le lien avec les services de l'État et les parlementaires, afin d'améliorer les conditions de notre fonction et pouvoir mieux répondre aux enjeux actuels.

On sait que l'accès à l'information est important, mais ô combien chronophage, surtout lorsque le temps de travail des secrétaires est réduit. À nous de relayer prioritairement celles qui nous concernent. En effet, les maires ruraux sont dans l'action, sur le terrain et le temps peut man-

*"Les maires ruraux sont dans l'action, sur le terrain, et le temps peut manquer pour le côté administratif"*

quer pour le côté administratif. Aujourd'hui la ruralité est au cœur des défis à relever : écologique, social, urbanisme... et nous avons un énorme travail qui ne peut se faire que dans le partenariat, l'échange et le soutien mutuel. Et pour avoir des personnes qui souhaitent s'engager à nos côtés, pour le service de tous, il faut que la fonction d'élu soit revalorisée (pas que financièrement) et attrayante, pour que cesse le "élubashing". C'est à nous aussi de dire et montrer que cette fonction est belle et enrichissante. »



33 & 47 — GIRONDE & LOT-ET-GARONNE — ERRE

## Première étape du Tour de France

Si les cyclistes attendent le mois de juillet pour sillonner les routes de campagnes françaises, les élus mobilisés dans l'action « Élu Rural Relais de l'Égalité » (ERRE) – voir 36000 Communes n°413 de mars, ont parcouru le Sud-Ouest à l'initiative de Dominique Chappuit (VP AMRF).



Après cette étape dans le Sud-Ouest, et précisément ici dans le Lot-et-Garonne, la prochaine étape du Tour de France ERRE aura lieu en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, courant juin !

Pour donner aux élus ruraux les moyens de s'engager dans l'action, un premier séminaire eu lieu dans le Lot-et-Garonne (où l'on comptabilise une centaine de référents communaux), dans la commune de la Réunion auprès de Dominique Roman, référente ERRE départementale depuis le lancement de l'action. Le lendemain, c'est la commune de Sainte-Foy-la-Grande en Gironde qui a accueilli le deuxième jour de formation des élus autour des deux référentes départementales qui portent l'action : Mylène Doreau et Agnès Chariol.

En plus de proposer aux élus l'ensemble des outils mis en œuvre dans le cadre du programme ERRE, ces temps de rencontres sont aussi une manière d'alerter les autorités et de construire des synergies locales autour des élus. Ainsi, en Gironde, la préfète déléguée à l'égalité des chances, le président du Conseil départemental, la gendarmerie, le CIDFF33 ainsi que la déléguée départementale aux droits des femmes de Dordogne étaient présents, tandis que dans le 47, la séquence a donné lieu à la signature d'une convention avec le préfet pour soutenir le déploiement de l'action et mieux impliquer l'ensemble des acteurs locaux (conseil départemental, gendarmerie, procureur, associations, etc.), et réussir en retour à mieux coordonner l'action interministérielle sur le sujet des violences intra-familiales. •





GRAND EST / CENTRE-VAL DE LOIRE / PAYS DE LA LOIRE — RÉGIONS

## Les AMR tissent leurs liens à l'échelle régionale

Les 11 et 13 mars derniers ont eu lieu deux réunions régionales : les présidents des Maires ruraux de Pays de la Loire ont rencontré la présidente de région, tandis que les présidents de Centre-Val de Loire ont échangé avec leur préfète de région et leur président de région (voir photo). Des rendez-vous qui ne permettent pas de traiter de tous les sujets, mais qui deviennent réguliers, et dont il est intéressant de noter qu'ils sont de plus en plus à l'initiative des instances régionales elles-mêmes, comme en région Centre, où la préfète a dès à présent proposé une nouvelle invitation pour l'automne 2024.

Parmi les sujets communs à ces rencontres, outre le ZAN, les Villages d'Avenir et les FRR... la question des subventions revient systématiquement. Qu'elles soient européennes, régionales (CTR), nationales (Fonds Vert) ; les questions sur la complexité des dossiers, l'opacité des critères d'obtention, le silence des interlocuteurs lors de l'instruction ou pour annoncer l'octroi ou non de la subvention, ... sont toujours au cœur des préoccupations des élus. Les interlocuteurs régionaux et préfectoraux présents ont clairement exprimé vouloir des remontées précises sur le sujet et s'engagent à informer et clarifier les processus de demande et d'attribution.

Une démarche similaire à celle engagée en Région Grand Est, qui a fait le constat sur la période 2018-2023 d'une trop faible sollicitation des aides régionales par les communes rurales. Pour comprendre ce qui empêche



les élus de recourir à ces aides, la délégation à l'innovation et à la modernisation de l'action publique de la Région a travaillé sur un questionnaire avec l'appui des associations de Maires ruraux. Le lancement de ce questionnaire se fera à l'occasion du salon URBEST à Metz le 9 avril où les présidents d'AMR de la région se réunissent pour ensuite le relayer à leurs adhérents. Cette action s'inscrit dans la continuité des échanges réguliers et constructifs entre les AMR et la région Grand Est. Le président Franck Leroy a dernièrement fait part à Michel Fournier (88) et Eric Krezel (52) de son souhait de simplifier au maximum les différentes procédures de demande d'aides pour les élus locaux. ●

### FORMATION DES ÉLUS

Sciences Po Lyon et l'AMRF ont développé un parcours de formation diplômante pour répondre aux besoins spécifiques des élus des communes rurales. Après deux premières promotions d'élus ravis de l'expérience, il reste deux places pour

rejoindre la troisième session de la formation imaginée et conçue par des maires ruraux. Intéressé ? N'hésitez pas à poser toutes vos questions, notamment sur le financement, via l'adresse mail dédiée à cette formation : [derumac@sciencespo-lyon.fr](mailto:derumac@sciencespo-lyon.fr) ●

### Élus des deux premières promotions : ils témoignent

— **Christine Fornès,**  
maire d'Ambérieux-en-Dombes  
(01 - 1700 hab.)

“ En tant qu'élu, nous n'avons pas le droit à l'à-peu-près. Il faut des compétences et comprendre l'environnement institutionnel de la commune. Cette formation m'aide à structurer mon engagement de maire. Ce n'est pas parce qu'on est dans une petite commune rurale qu'on n'a pas le droit de se former. ”

— **Élisabeth Ponsot,**  
maire de Saint-Yan  
(71 - 1 200 hab.)

“ Les formations permettent de valider l'expérience que l'on a, et d'assumer nos spécificités rurales face à d'autres collègues. Un conseil ? Il faut bien réfléchir pour envisager toutes les pistes de financement possible, et nous sommes bien accompagnés par l'AMRF et Sciences Po pour cela. ”

— **Romain Mangenet,**  
maire de Saales (67 - 830 hab.)

“ Les formateurs connaissent très bien nos spécificités rurales. L'intérêt est aussi de partager nos problématiques avec d'autres élus ruraux et de comparer notre situation locale avec d'autres. L'avantage du Derumac est de rassembler dans un seul et même parcours tous les sujets qui nous concernent en tant que maires ruraux. ”

Retrouvez toutes les informations, les témoignages, le descriptif de la formation, le dossier de candidature... sur : <https://www.amrf.fr/les-services/formation-des-elus/>

— Ils ou elles ont dit



72 — SARTHE — TRANSITION

## Le Grand Atelier Territorialisé est ouvert

La Sarthe fait partie des 11 départements volontaires du "Grand Atelier Territorialisé" (voir page 9) qui vise à décliner au niveau départemental une suite opérationnelle aux travaux menés à l'échelle nationale en 2023. Première étape dans la concrétisation de ce projet le 22 mars dernier à la préfecture de la Sarthe au Mans, où Jean-Yves Denis, président de l'AMR72 et Mélanie Cosnier, vice-présidente de l'AMR72 et référente Grand Atelier (accompagnés du chargé de mission de l'AMRF), ont rencontré M. le préfet Emmanuel Aubry (lui-même accompagné des directions de la DCPAT et de la DDT) pour lui présenter leurs projets. Le rendez-vous a permis aux élus de l'AMR72 d'éclairer la démarche imaginée pour la journée départementale : moment fort ayant pour vocation d'impulser à l'échelle du

territoire une dynamique de sensibilisation des élus ruraux aux enjeux écologiques et d'accompagnement de projets des communes rurales. Le préfet et ses équipes ont accueilli très favorablement le projet, en souhaitant impliquer le sous-préfet à la ruralité dans le comité de pilotage, et ont assuré les élus du soutien des services préfectoraux lors de cette journée. La préfecture a en outre proposé de mettre à la disposition des élus une analyse des projets écologiques financés dans le cadre des projets DETR, DSIL et Fonds Vert des trois dernières années, en lien avec les personnes ressources au sein la DDT, du programme Villages d'Avenir et de la région, afin de partager leur vision et les entités du département à prendre en considération. Un premier pas réussi pour le Grand Atelier Territorialisé dans la Sarthe ! ●



41 — LOIR-ET-CHER — CULTURE

## Le printemps est arrivé, mais les élus attendent les moissons

Au moment de boucler ce journal, de nombreux élus sont sollicités partout en France pour participer aux échanges organisés par les Drac dans le cadre du "Printemps de la ruralité" initié par la ministre Rachida Dati (voir page 12). Parmi ces temps de dialogue organisés au pas de charge par les équipes décentralisées du ministère, l'une des premières rencontres a eu lieu à Cheverny, le 13 mars, dans la commune de Lionella Gallard, vice-présidente de l'AMR41.

Occasion pour elle de se féliciter du regard posé sur le rural, mais d'avertir la Drac : « *Notre expérience de terroir nous invite à relativiser tant que les moissons ne sont pas rentrées. Cette sagesse, teintée de scepticisme, s'appuie sur de multiples exemples que les maires ruraux affichent depuis des années, un peu à la manière des déçus des Conventions citoyennes pour éviter de "rajaûnir" les ronds-points, ou des cahiers de doléances remisés dans les archives départementales* ».

Une manière de signifier qu'il est temps que le ministère change de regard sur la ruralité et de mettre en œuvre les pratiques inventives développées à la campagne et de les partager, sans oublier de les financer ! Pour l'élu, cette dynamique doit s'appuyer sur le « *bon sens de ces petites collectivités qui parviennent à assurer au mieux le quotidien de leurs administrés, avec les bénévoles et les artistes qui s'activent pour une exceptionnelle moisson de propositions culturelles* ». ●



43 — HAUTE-LOIRE — EAU ET ASSAINISSEMENT

## Les élus mobilisés contre le transfert obligatoire

Les élus de l'AMR43, présidée par Michel Arcis, se mobilisent pour que le transfert reste optionnel, laissant le choix aux communes qui souhaitent conserver la compétence et estiment être en mesure de continuer à la gérer de choisir la meilleure option. À cette fin, l'AMR43 propose à ses adhérents de soutenir une motion et de transmettre la délibération en Préfecture.

Rappelant que l'AMRF s'est opposée à ce transfert obligatoire dès la promulgation de la loi en 2017 et continue à se battre sur ce sujet en soutenant l'idée qu'il faut laisser aux élus la possibilité de décider localement à quel niveau il est plus pertinent de gérer ces compétences dans l'intérêt des citoyens, Michel Arcis s'est joint à son collègue Sébastien Pradier, président des Maires ruraux de l'Ardèche, pour

écrire un courrier à Eric Woerth, qui effectue actuellement une évaluation à la demande du Gouvernement sur les transferts de compétences.

Dans leur courrier, les deux présidents souhaitent que le transfert « *puisse rester optionnel pour les communes qui en feront la demande et seront en mesure de démontrer leur capacité à en assumer la charge* » et invitent l'ancien Ministre « *à venir dans nos communes pour découvrir nos installations et aborder ce sujet majeur de façon concrète* ». Car selon eux, le transfert obligatoire « *constitue une preuve supplémentaire de l'absence de prise en compte des réalités du terrain et des multiples particularités locales [et] un nouveau désaveu pour tous les élus qui se battent au quotidien pour leur territoire* ». ●



# LA LUEUR D'ESPOIR DES MÉDECINS FRANÇAIS FORMÉS À L'ÉTRANGER

En Belgique, au Portugal ou encore en Europe de l'Est, ils sont chaque année des milliers d'étudiants français à partir « faire médecine » à l'étranger. Mais à la fin de leurs études, tous ne rentrent pas, loin de là... « *Il faut trouver les moyens de les faire revenir* » a lancé le Premier ministre lors de son discours de Politique générale en janvier. Cela tombe bien, les Maires ruraux ont travaillé le sujet bien avant, avec une étude sur les 300 Français partis dans les facs de médecine francophones de Roumanie, et ils ont des propositions à faire !

**A** lors que les déserts médicaux explosent dans le pays et que la demande médicale s'accroît, la formation de médecins reste particulièrement difficile d'accès et de nombreux candidats abandonnent leur projet professionnel. Cette situation provoque le départ de certains d'entre eux dans les pays européens qui proposent un cursus similaire, mais dont la réintégration, au moment de l'internat, reste bloquée par une administration française et un monde universitaire assez rétifs.

À l'inverse, l'Allemagne et la Suisse ont pris le pari d'offrir des facilités aux étudiants qui veulent faire leur internat chez eux pour pouvoir les garder par la suite. Ainsi, la France, par son inaction sur la formation, en plus de provoquer la fuite des étudiants vers les pays de l'Union européenne, multiplie les obstacles à la réintégration des étudiants expatriés.

Dans un contexte de difficultés d'accès aux soins en milieu rural documenté avec précision par les Maires ruraux depuis la première publication d'une étude en 2021 avec le professeur Emmanuel Vigneron, complétée depuis (voir par exemple *36000 Communes* n°410 de novembre 2023), l'AMRF a commandé à la Banque des territoires une étude spécifique sur ce sujet des médecins formés en Roumanie. Poursuivant l'objectif de proposer des pistes d'actions aux Maires ruraux, cette étude, confiée au cabinet Acsantis, confirme le potentiel d'installation que représente des jeunes professionnels de santé formés à l'étranger.

Si elle se limite aux étudiants de médecine français formés en Roumanie, les 1500 étudiants français qui y sont formés représentent 10% de ceux formés en France (en comparaison, la Belgique a accueilli en 2021 plus de 3000 étudiants français en médecine). Si leur retour ne comblerait pas les déserts médicaux, il va de soi qu'ils participeraient petit à petit à la re-médicalisation du pays, et notamment des espaces ruraux.

Mais le retour au pays de ces jeunes (et notamment dans les nombreux départements ruraux dont ils sont originaires) ressemble aujourd'hui à un parcours du combattant. Comme en témoigne Chloé, étudiante en Roumanie, « *les conditions de retour sont assez difficiles, parce qu'on n'a pas accès à une plateforme d'entraînement pour les parties écrites et pratiques* ». En effet, les étudiants expatriés doivent présenter des épreuves dématérialisées nationales (EDN) pour accéder à l'internat, mais n'ont plus accès à la plateforme gratuite pour les connaissances et les entraînements. Ils n'ont plus accès également au support LISA (« Livret de suivi des apprentissages »), ni à la préparation pratique aux ECOS (« Examens cliniques objectifs et structurés »)...

Ainsi, ces étudiants sont dans l'impasse et ne disposent pas de conditions satisfaisantes pour préparer leur examen d'internat. Dès lors, si leurs résultats ne reflètent pas leur capacité, la France prive le pays de ses ressortissants jeunes médecins de façon discriminatoire et, paradoxalement, intègre des médecins roumains formés dans les mêmes universités...

Cela est d'autant plus incongru que ces jeunes n'attendent souvent que de pouvoir revenir exercer en France, et notamment en milieu rural : « *Mon but cela a toujours été de revenir en France pour exercer la médecine générale, et notamment dans mon bassin de vie du Centre de la France qui est en désertification médicale totale. C'est environ 20000 habitants, et on y comptait encore 14 médecins généralistes il y a 10 ans, et à la fin de l'année 2024, il n'y en aura plus qu'un...* » se désespère Marc-Antoine, étudiant à la fac de médecine de Cluj en Roumanie.

Face à ce constat, l'AMRF va continuer d'interpeler le Gouvernement sur le sujet, et aspire à ce que les élus locaux s'associent aux universités françaises, pour travailler sur les conditions du retour de ces étudiants formés à l'étranger, et plus globalement à offrir à tous les jeunes médecins des conditions favorables à la réalisation de leur stage d'internat en milieu rural. ●



Le site universitaire de Cluj, en Roumanie, accueille chaque année 150 français qui viennent sur dossier se former à la médecine pendant 6 ans (soit un total de 900 étudiants français dans cette université, parmi les 1 500 formés en Roumanie).

## Les CHIFFRES CLÉS de l'étude de l'AMRF par la Banque des Territoires

**286 étudiants français**, parmi les 1500 formés en Roumanie, ont répondu à l'enquête par questionnaire et ont réalisé des entretiens qualitatifs

Leurs frais d'inscription annuels s'élèvent à **7 500 €/an** (rappelons que les études de médecine sont gratuites en France...)

Ces étudiants sont originaires de **80 départements différents**, preuve que les difficultés d'accès aux enseignements de médecine sont généralisées

**62%** d'entre eux ne se sentent absolument **pas soutenu par le ministère** de l'Enseignement supérieur (32% pas soutenu, 5% bien soutenu, 1% très bien soutenu)

**54%** souhaitent s'installer en France au terme de leurs études (33% ne savent pas, 13% non)

**26%** sont intéressés par l'idée de s'installer en France **pour travailler en milieu rural** (56% ne savent pas, 18% non)

**30%** envisagent d'ici la fin de leurs études d'**approcher une collectivité territoriale** en vue d'échanger sur les opportunités d'installation

**76%** souhaiteraient être approchés par les **collectivités locales** françaises durant leurs études en Roumanie

pour **88%** de ces jeunes, l'aide à la **recherche de stages et de postes d'interne en France** est le point le plus important en vue d'une installation en France

## Constats et pistes de réflexion pour l'AMRF

Constats	Préconisations
Les étudiants n'écartent pas d'emblée de travailler dans une zone rurale ou dans une commune rurale.	Faciliter les modalités des études de médecine en France (cf. réformes), face à la perte de main d'œuvre médicale en France.
Frais de scolarité importants en Roumanie, difficultés financières, souhait de rentrer en France, ouverture des étudiants à l'idée d'être approchés par les collectivités ou les acteurs de santé français.	Jouer sur tous les leviers d'attractivité (pas uniquement financiers) : cadre de vie favorable, intégration sociale et professionnelle, exercice collectif...
Les étudiants sont intéressés par l'exercice collectif et pluriprofessionnel en MSP.	Mettre en place un partenariat individuel de type contrat d'étude (bourse d'études) en contrepartie d'une installation sur le territoire pendant une durée définie au préalable.
Il n'existe pas de fichier de suivi des étudiants de médecine français / francophones formés à l'étranger.	Proposer à des étudiants individuellement voire collectivement de rejoindre, voire de porter un projet de MSP en jouant un rôle facilitateur dans la recherche de locaux, l'ingénierie de projet et les accompagner en parallèle dans leur intégration professionnelle et sociale.
Les étudiants ont besoin de maintenir un contact avec la France / leurs proches.	Soutenir les associations étudiantes existantes et susciter la création d'associations d'anciens étudiants. Construire des fichiers de suivi des étudiants, internes et anciens étudiants/médecins installés avec les associations étudiantes pour connaître le territoire d'attache en France des étudiants et faciliter – si intérêt – un « retour au pays ».
Difficultés des étudiants à trouver les lieux d'apprentissage/d'exercice.	Agir sur le volet professionnel, voir social, durant les passages en France et à mesure que les étudiants se rapprochent de l'internat, pour pallier les difficultés liées à l'éloignement (mise en relation des étudiants avec les CPTS, les MSP ou les coordonnateurs de contrats locaux de santé des territoires ruraux).
Difficultés liées aux modalités des études de médecine en France (cf. réformes) et perte de main d'œuvre médicale potentielle pour la France.	Des réflexions partenariales avec les médecins en activité sur les territoires ruraux, parfois en fin de carrière et soucieux de la transmission de leur patientèle sont à construire pour réfléchir aux formes de tutorats professionnels qui pourraient être approfondies.
	Inviter les associations étudiantes lors de congrès, réunions pour notamment attirer des étudiants/internes français/francophones formés en Roumanie sur les territoires.
	Remonter les difficultés rencontrées par ces étudiants au Ministère : une action politique à l'égard du Ministère mais aussi du CNOM pourrait être faite à l'initiative de l'AMRF pour travailler au bon niveau sur un plan d'accompagnement et lever certains obstacles.





Gilles Noël

vice-président de l'AMRF (maire de Varzy - 58),  
en charge de la santé

“ Les Maires ruraux regrettent que la France ne s'appuie pas davantage sur ces étudiants partis à l'étranger. Alors que nos territoires, alimentent ces lieux de formation à l'étranger de jeunes motivés à l'exercice des métiers de la santé, et que beaucoup souhaitent revenir au pays, la plupart de ces jeunes vont, à la fin de leurs études, exercer en Allemagne ou en Suisse... **C'est la preuve que l'administration française ne fait pas tous les efforts pour capter ce vivier de futurs professionnels de santé.**

Certes, ils ont échoué au concours ou fait l'impasse et ont déposé des dossiers à l'étranger, mais ces jeunes médecins apporteraient une valeur ajoutée sur nos territoires ruraux en y revenant faire des stages (dans la mesure de tuteurs disponibles) et pourquoi pas revenir à la campagne s'y installer et exercer leur art appris à l'étranger.

**C'est tout l'enjeu du programme d'étude mené par l'AMRF avec le soutien de la Banque de territoire et les experts de Acsantis.** Ces premiers résultats démontrent que leur isolement géographique, administratif, financier, et la condescendance de quelques-uns en France (tant du monde universitaire que du ministère de la Santé) nécessitent que nous, élus locaux, nous nous emparions de cette réalité et que nous fassions évoluer la mentalité de nos technocrates.

Les besoins sont tellement criants sur nos territoires et les maires restent un peu isolés dans ce combat. C'est pourquoi **l'AMRF s'en est ouvert directement au ministre de la Santé et que les choses semblent vouloir évoluer.** Notre axe de travail est de créer **une relation avec les universités qui demeurent éloignées du monde des collectivités.** Or tout le monde a besoin de tout le monde,

et nous élus, on est habitués à travailler en transversalité.

L'AMRF appelle donc les doyens d'université à entrer en relation avec les représentants des Maires ruraux. Un appel en ce sens a été lancé en Assemblée générale pour trouver des relais locaux à cette mise en lien. **Personne n'y avait réellement pensé, or ce lien est essentiel notamment pour favoriser l'accueil en stage des jeunes médecins en milieu rural.**

Nous allons continuer à travailler cette question. Un émissaire va être nommé par le ministère de la Santé pour faire revenir ces jeunes médecins français, et nous sommes attentifs à la Proposition de loi, portée par le député de l'Isère Yannick Neuder, visant à faciliter la réintégration de ces étudiants dans le cursus français de médecine, ouvrant ainsi une nouvelle fenêtre d'espoir pour nos concitoyens. ”

## UNE PLATEFORME DE RECRUTEMENT POUR FAIRE VENIR LES JEUNES SOIGNANTS À LA CAMPAGNE

Partant du constat que les moyens de recrutement actuels sont inexistantes en milieu rural, le Dr Alexandre Cheroux, jeune praticien libéral, installé en Corrèze, est à l'initiative d'un projet de plateforme de recrutement pour les professionnels de santé et les municipalités, spécialement pensé pour répondre aux problématiques des déserts médicaux.

Son idée ? Valoriser le mode de vie local, avec des offres de courte durée, en lien avec les municipalités, pour rendre les offres de stages, remplacements, collaborations, associations plus attractives.

Travailler à être attractif dès les offres de courte durée (stages, remplacements) est une opportunité de proposer une expérience de votre territoire aux candidats, sans les engager. Et les candidats séduits par le mode de vie local seront plus à même de revenir ou de faire eux-mêmes la promotion du territoire auprès de leurs camarades...

Plutôt que de chercher chacun de son côté sans succès, doctripper.com permet aux soignants et à leur mairie d'unir leurs forces pour la rédaction d'une offre unique, plus attractive. Plutôt que d'imposer aux jeunes soignants leurs lieux d'installation, l'objectif est de donner envie de faire l'expérience de la ruralité.

Très impliquée pour tenter de résoudre les problématiques d'accès aux soins dans les territoires, le Pr. Caroline Bertrand, doyen de l'URF d'odontologie de Bordeaux, a mis en œuvre un programme de promotion des stages hospitaliers en dehors de Bordeaux pour les étudiants de 6<sup>e</sup> année. Selon elle, « le projet Doctripper est le "maillon manquant" pour faire le lien avec les praticiens installés et les collectivités et leur permettre de faire une vraie expérience des territoires ». ●

**Plus d'informations :** <https://doctripper.com>  
et contact à [alexandre.cheroux@gmail.com](mailto:alexandre.cheroux@gmail.com)  
– 06 77 10 00 30 (pour les élus membres de l'AMRF).

SOLIDARITÉ

# « Que l'État cesse de considérer les maires comme des prestataires de services »



Jean-Louis Sanchez | **politologue**  
**fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas)**

Après avoir écrit en 2008 un ouvrage intitulé "Pour une République des maires", Jean-Louis Sanchez, auteur de référence sur le développement économique et social et la décentralisation, a publié en fin d'année 2023 aux Éditions de l'Harmattan "Maires : le dernier rempart". Issu de trente ans d'observation du monde local, cet ouvrage évoque les difficultés rencontrées par les maires mais montre surtout les extraordinaires opportunités qu'offre le mandat municipal, en plaidant pour la création d'un véritable statut juridique de la fonction de maire.

**15 ans après un premier ouvrage appelant à une « république des maires », vous publiez un nouvel essai consacré à l'action municipale. Quelles évolutions avez-vous observées et pourquoi vous focaliser sur la figure du maire ?**

Mon premier ouvrage sur les maires se voulait être un plaidoyer pour démontrer le rôle essentiel de ceux-ci dans le maintien de la cohésion sociale et du pacte républicain. Quinze ans après, non seulement ce rôle n'a pas été pris en considération dans les évolutions législatives, mais au contraire les possibilités d'intervention des maires sont de plus en plus fragilisées. Ainsi, par exemple, la relation de responsabilité avec les habitants a été considérablement ébranlée par la suppression de la taxe d'habitation. De même, on a imposé aux maires des choix d'organisation en matière d'intercommunalité, avec souvent des agglomérations XXL qui brisent les liens de proximité. Et le législateur continue de multiplier normes et mesures de protection qui empêchent

l'épanouissement des immenses possibilités d'innovation des acteurs locaux. Or, une nouvelle réforme est annoncée, qui risque de s'enliser dans des dispositions gestionnaires au lieu de s'attaquer à la question essentielle d'une revitalisation de la cohésion nationale en s'appuyant sur les maires. C'est ce qui explique le titre de mon livre, destiné à sensibiliser l'opinion et les décideurs sur une réalité trop souvent ignorée : si la liberté et l'égalité sont d'abord l'affaire de l'État, la fraternité, c'est-à-dire le vivre-ensemble, est d'abord celle des maires. C'est d'autant plus nécessaire que les médias relaient davantage les problèmes du monde local que ses performances, comme par exemple l'organisation de journées citoyennes, l'action écologique ou l'éducation populaire.

**Vous mettez le rapport de confiance des maires avec leurs habitants au cœur d'une équation sociale multiple permettant de rénover le pacte républicain. En quoi les élus, et notamment peut-être les élus ruraux, sont-ils les mieux placés pour restaurer les liens sociaux et consolider la démocratie ?**

Seuls les maires ont auprès de la population les liens de proximité et de confiance indispensables pour favoriser la promotion de l'engagement civique de chacun d'entre nous, la consolidation de la dimension éducative de l'école, la transformation des relations entre générations

**« S'attaquer à la question essentielle d'une revitalisation de la cohésion nationale en s'appuyant sur les maires »**



pour mettre fin à cette inacceptable barrière des âges. C'est ce que l'on peut observer sur le terrain, mais c'est également ce que disent les enquêtes d'opinion, qui confirment que le maire est le seul acteur politique bénéficiant d'une forte popularité auprès des habitants. Par ailleurs le rétablissement de relations d'écoute, d'entraide et de respect entre les habitants ne se décrète pas, il se laboure au quotidien comme seuls les maires peuvent le faire.

Mais je pense que le rôle des maires ne s'arrête pas à la restauration des liens sociaux. Ils peuvent aussi faire bien davantage en matière d'insertion des publics plus défavorisés et des quartiers déshérités si on leur en donnait les moyens. Or, ces évolutions nécessaires ne peuvent être engagées si l'État continue de ne considérer les maires que comme des prestataires de services et non pas comme des acteurs politiques. C'est pourquoi la prochaine réforme de la décentralisation devrait être aussi ambitieuse que celle engagée en 1982, il y a cinquante ans, par Gaston Defferre. Ce serait un beau cadeau d'anniversaire pour la consolidation de la démocratie en France.

**L'Observatoire national de l'action sociale (ODAS), que vous avez créé, analyse les actions des collectivités locales. Comment les élus ruraux peuvent-ils s'appuyer sur ces travaux pour être coacteurs des politiques sociales ?**

Cet observatoire a été créé il y a trente ans et il regroupe aujourd'hui de très nombreuses organisations, dont les associations d'élus, mais aussi les grandes fédéra-

**« le maire est le seul acteur politique bénéficiant d'une forte popularité auprès des habitants »**

tions de la solidarité et de l'éducation populaire. Sa fonction est d'observer les mutations de notre société pour alerter les pouvoirs publics sur les évolutions nécessaires. Pour y parvenir, il mène des enquêtes nationales ou des recherches-actions locales, en zones urbaine ou rurale, en partant des

grandes missions de la solidarité, comme la protection de l'enfance, le soutien à l'autonomie, la politique de la ville, l'insertion... Toutes les études sont mises gracieusement à la disposition des acteurs locaux, dont les maires ruraux, sur le site [www.odas.net](http://www.odas.net). C'est en nous inspirant de ces travaux que j'ai écrit la plupart de mes ouvrages et que l'Odas s'est fortement engagé dans la promotion des valeurs de citoyenneté et de fraternité, pour démontrer qu'il n'y aura pas de bonne politique sociale sans repenser les modes de comportement et les postures individuelles de l'ensemble de la population. C'est notamment indispensable si l'on veut protéger durablement un enfant ou éviter l'exclusion sociale des aînés. D'ailleurs, si l'Odas soutient l'essaimage des journées citoyennes ou l'organisation de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité, le 25 mai prochain, c'est parce qu'il y a un lien direct entre son expertise et sa conviction de la nécessité de rebâtir, en partant des réalités locales, un nouveau contrat social. ●

**« Rebâtir un nouveau contrat social en partant des réalités locales »**



Publié aux éditions L'Harmattan  
([www.editions-harmattan.fr](http://www.editions-harmattan.fr)),  
le livre est disponible dans toutes les librairies  
ou directement chez l'éditeur.

## LE 25 MAI, PARTICIPEZ À LA JOURNÉE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA FRATERNITÉ !

Avec cette journée, il s'agit de convier les élus municipaux, toutes les forces vives de chaque commune, à une journée nationale destinée à valoriser les actions et acteurs qui contribuent toute l'année à l'entretien des liens sociaux et des repères collectifs dans les communes.

Malgré les sollicitations nombreuses que reçoivent les maires, la participation à cette journée ne demande pas un investissement majeur, ni de temps ni d'argent. En revanche, cette journée nationale est importante pour montrer l'attachement des maires au pacte républicain que leur mission contribue chaque jour à préserver.

Plus d'informations : <https://jncf.fr>



# Valorisez votre patrimoine communal en améliorant la couverture numérique de votre territoire

« L'accompagnement de TDF a été efficace : il a permis d'obtenir une **couverture mobile très satisfaisante** pour l'ensemble de la population en un temps réduit »

**Louis Donnet**  
Maire de Domazan (30)

**René Scala**  
Responsable Parc de Sites TDF

Accédez à la vidéo  
témoignage



Contact : [tdf\\_collectivites@tdf.fr](mailto:tdf_collectivites@tdf.fr)

